



COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2021

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, MUGUET Anne-Magali, PRÉVOST Yvette.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

COMPÉRAT Jean-Raymond donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis
POTHEAU Geneviève donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2021/006 Vote du Compte de Gestion 2020 du budget Commune :

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le Conseil vote, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Compte de Gestion 2020 du budget Commune.

2021/007 Vote du Compte Administratif 2020 du budget Commune :

M. le Maire expose et commente le Compte Administratif du budget de la commune.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2020.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

Recettes de fonctionnement : 693 677,30€
Dépenses de fonctionnement : 639 145,27€
Résultat incluant résultat antérieur reporté : 183 852,00€
Recettes d'investissement : 377 722,36€
Dépenses d'investissement : 219 846,50€
Résultat incluant résultat antérieur reporté : - 83 721,99€

Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Compte Administratif 2020 du budget Commune.

2021/008 Affectation du résultat du budget Commune :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

- un excédent de fonctionnement de 183 852,00€
- un déficit d'investissement de 83 721,99€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Reprendre 99 342,52€ en section de fonctionnement au c/002
- Reprendre - 83 721,99€ en section d'investissement au c/001
- Affecter 84 509,48€ au c/1068

Le Conseil décide, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, l'affectation du résultat du budget Commune.

2021/009 Vote du budget primitif commune 2021 :

Après examen du budget primitif 2020 de la commune présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Équilibré en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
 - Dépenses / Recettes de fonctionnement : 753 266,52€
- Équilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement comme suit :
 - Dépenses / Recettes d'investissement : 249 936,99€

Le Conseil approuve et vote, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le budget primitif 2021 de la commune.

2021/010 Vote des taux d'imposition communaux :

M. le Maire informe qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale (16,15%) et départementale (21,84%) de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Il indique que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances.

Cette dernière a décidé d'augmenter les taux d'imposition communaux de 5,00% soient :

Taxe foncière (bâti) :	39,89%	<i>dont taux départementale 2020 : 21,84%</i>
Taxe foncière (non bâti) :	49,47%	
CFE :	19,90%	

Le Conseil vote à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

2021/011 Vote du Compte de Gestion 2020 du budget eau/assainissement :

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le Conseil vote, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Compte de Gestion 2020 du budget eau/assainissement.

2021/012 Vote du Compte Administratif 2020 du budget eau/assainissement :

M. le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2019 du budget eau/assainissement.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

Recettes de fonctionnement : 185 344,97€
Dépenses de fonctionnement : 149 628,75€
Résultat incluant résultat antérieur reporté : 394 211,49€
Recettes d'investissement : 123 172,85€
Dépenses d'investissement : 85 949,31€
Résultat incluant résultat antérieur reporté : - 13 831,55€

Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Compte Administratif 2020 du budget eau/assainissement.

2021/013 Affectation du résultat du budget eau/assainissement :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, ce jour,
Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

- un excédent de fonctionnement de 394 211,49€
- un déficit d'investissement de 13 831,55€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Reprendre 261 441,50€ en section de fonctionnement au c/002
- Reprendre - 13 831,55€ en section d'investissement au c/001
- Affecter 132 769,99€ au c/1068

Le Conseil décide, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, l'affectation du résultat du budget Eau/Assainissement.

2021/014 Vote du budget primitif eau/assainissement 2021 :

Après examen du budget primitif 2021 eau/assainissement présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Equilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement comme suit :
 - Dépenses / Recettes d'investissement : 184 346,93€
- En suréquilibre au niveau des recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement : 176 772,20€
 - Recettes de fonctionnement : 453 476,50€

Le Conseil approuve et vote, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le budget primitif 2021 eau/assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 23h00.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 22 avril 2021, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

